

Compte-rendu #58 - Séances du 15 septembre 2025

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique

1. Question de la députée Dorothée De Rodder (PS) :

[« Impact pour les universités et la Fédération Wallonie-Bruxelles de la potentielle réforme du précompte professionnel des chercheurs »](#)

« Le gouvernement fédéral a confirmé sa volonté de **réformer le dispositif d'exonération du précompte professionnel** pour les chercheurs, ce qui pourrait avoir un **impact budgétaire significatif** sur les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon une note du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef), ces dernières bénéficient en effet aujourd'hui d'un avantage fiscal de l'ordre de 7 % de leurs moyens structurels, lié à l'exonération actuelle de précompte professionnel. Cette mesure représente un soutien essentiel au financement de leurs activités de recherche. »

Le ministre confirme-t-il ces estimations et dispose-t-il de données plus précises sur l'impact financier pour les universités ? Quelle est la position adoptée par le gouvernement de la FWB face à ces mesures annoncées au fédéral ? Des **mécanismes compensatoires** sont-ils envisagés si ces réformes deviennent effectives ?

Réponse de M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche :

« **Les universités francophones citent une estimation consolidée d'environ 7 % de leurs moyens structurels. Je ne suis toutefois pas en mesure de confirmer ce pourcentage.** Pour cette raison, j'ai sollicité les données chiffrées ventilées par université auprès des commissaires et des délégués du gouvernement. Je ne manquerai pas de vous en informer lorsque je disposerai de ces informations.

Il est cependant important de garder à l'esprit que **ces chiffres pourraient refléter des situations variables.** Celles-ci découlent, depuis plusieurs années, de divergences d'interprétation du mécanisme d'exonération par les différentes sections de contrôle de l'administration fiscale. Cela fait d'ailleurs l'objet de litiges pour certaines d'entre elles.

Quoi qu'il en soit, une réduction de ce mécanisme aurait inévitablement des conséquences. Aucun dispositif de compensation n'est actuellement envisageable en Fédération Wallonie-Bruxelles, vu le contexte budgétaire qui est le nôtre. L'accord du gouvernement fédéral Arizona prévoit une clarification et une réforme du champ



d'application pour les universités, les hautes écoles, les hôpitaux et les fonds. Je n'en connais pas encore précisément la portée. **La ministre fédérale n'a pas encore entamé de consultation sur le sujet.**

Enfin, la Déclaration de politique communautaire (DPC) s'aligne sur la position défendue par les universités afin de défendre la pérennité de ce mécanisme, en demandant une clarification dans son application. Le but est également de clarifier les litiges précités, mais certainement pas de le supprimer. **C'est bien la position que je soutiens moi aussi.** »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020dd03e>

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

1. Question de la députée Valérie Dejardin (PS) :

[«Impact de la réforme des pensions sur l'attractivité de la fonction académique»](#)

Selon des analyses réalisées par l'Union pour les universités francophones (UNIFRA) après l'annonce de la **réforme des pensions** envisagée par le gouvernement fédéral, **l'impact de cette réforme sur le montant brut de la pension des académiques serait « de 12% pour les professeurs nés entre 1962 et 1971, de 20% pour ceux nés entre 1972 et 1981 et de 28% pour ceux nés entre 1982 et 1991 »**. Ce changement, outre son manque de prise en compte des spécificités de la carrière académique, risque de **porter atteinte à l'attractivité du métier**, alors que certaines facultés peineraient déjà à recruter du personnel. Beaucoup de chercheurs et chercheuses brillantes, notamment dans des secteurs comme les STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques), se dirigeraient encore davantage vers le privé, ce qui représentera une perte pour la recherche fondamentale, l'enseignement supérieur et l'innovation académique. L'**idée de constitution d'un second pilier au niveau des universités** a été avancée mais les établissements francophones sont financièrement loin d'être en mesure de se le permettre.

La ministre-présidente a-t-elle rencontré l'UNIFRA ? Est-elle **en contact avec le ministre fédéral des pensions pour lui partager les inquiétudes du monde académique ? A-t-elle estimé le coût de l'établissement d'un second pilier pour les pensions ?** Par ailleurs, la ministre-présidente peut-elle faire le point sur l'harmonisation de l'application des **règles du précompte professionnel**, actuellement en discussion au fédéral ?

Réponse de Mme Elisabeth Degrise, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

La ministre-présidente a pris connaissance des analyses d'UNIFRA et en a d'ailleurs rencontré des représentants à l'ULiège.

« Je vous confirme également agir en étroite collaboration avec le pouvoir fédéral. **Je relaie les inquiétudes des différentes universités et je défends avec conviction leurs intérêts**, qui sont aussi ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'il s'agisse des impacts de la réforme des



pensions, de la dispense du précompte professionnel pour les chercheurs ou de tout autre dossier qui met en danger les missions fondamentales de notre enseignement supérieur.

Dans l'accord d'été du gouvernement Arizona, **je regrette le fait que le personnel de l'enseignement supérieur n'ait pas été considéré comme ayant rendu des services actifs et qu'il ne bénéficiera pas d'une exception dans le cadre du nouveau calcul de la pension des fonctionnaires**, contrairement à leurs homologues de l'enseignement obligatoire. **Cependant, deux avancées sont à mettre en exergue dans ledit accord: la concertation avec les entités fédérées et la garantie d'une évaluation précise de l'impact de la mesure. En outre, un ajustement du dispositif sera envisagé si cet impact s'avère trop important.**

Sur le calendrier de la réforme, un premier texte est actuellement soumis à la concertation sociale; le processus devrait suivre son cours de manière à aboutir à un vote à la Chambre en décembre.

Vous évoquez la **piste d'un second pilier de pensions** et d'un possible financement par le gouvernement fédéral de ce second pilier. Si le pouvoir fédéral avait souhaité s'orienter en ce sens, il aurait accordé au personnel de l'enseignement supérieur le bénéfice de l'exception accordée au personnel de l'enseignement obligatoire. Comme vous le reconnaissez, **il ne sera pas possible de prévoir un soutien au financement de ce second pilier dans la situation actuelle** qui est celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, **sur l'harmonisation de la dispense du précompte professionnel des chercheurs, les discussions suivent leur cours au niveau du gouvernement fédéral**, entre le cabinet de la ministre Matz et celui du ministre Jambon. Je suis également de près l'évolution de ces discussions. Je serai évidemment **attentive à l'évolution du recrutement académique** dans les prochaines années: je conçois bien que le montant de la pension est un facteur d'attractivité de la carrière d'enseignant-chercheur à l'université, même si j'ose espérer que la vocation d'un académique n'est pas uniquement liée à l'appât de sa pension.

À l'heure actuelle, je ne **dispose pas d'une estimation du coût que représenterait l'établissement d'un second pilier pour les universités**. Les estimations qui nous proviennent des rapports du groupe UNIFRA pourront guider le travail en temps voulu. »

2. Questions jointes de la députée Valérie Dejardin (PS, 1^{ère} question) et du député Hajib El Hajjaji (Ecolo, 2^{ème} et 3^{ème} questions) :

[« Rupture de l'ensemble des partenariats avec Israël »](#)

[« Position de la Fédération Wallonie-Bruxelles face au génocide à Gaza »](#)

[« Accueil des académiques en danger de mort en Fédération Wallonie-Bruxelles: le cas du chercheur palestinien Ahmed Alsalibi »](#)

Une **rupture de tous les partenariats** avec le gouvernement israélien et les acteurs privés participant au génocide est **indispensable pour ne pas se rendre coupable de complicité** avec les atrocités commises. Des sanctions claires doivent être prises et concrétisées. Récemment, la ministre-présidente a présenté une série de mesures visant à soutenir la Palestine, dont la volonté de faire de 2027 une année consacrée à la Palestine, en soutenant les initiatives des acteurs de la FWB, et d'appuyer davantage le l'initiative *Scholars at Risk* (SAR).

La ministre-présidente peut-elle préciser ses intentions et dire **combien de chercheurs et chercheuses sont accueillies en FWB grâce au programme SAR ?** Dont combien de Palestiniens ? La ministre-présidente dispose-t-elle d'un cadastre des universités collaborant à



des programmes de recherche avec des acteurs israéliens ? **Quelles initiatives concrètes la FWB envisage-t-elle de prendre** dans ses différents domaines de compétences ?

Par ailleurs, comment la ministre-présidente évalue-t-elle la décision des autorités fédérales de refuser **l'évacuation sur place du chercheur palestinien Ahmed Alsabli**, pourtant bénéficiaire d'une bourse postdoctorale et devant être accueilli par l'ULB ?

Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

La ministre-présidente confirme son souhait d'identifier « des perspectives concrètes de collaboration et de soutien envers le peuple palestinien, dans les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La réflexion est en cours au gouvernement. [...]

La Fédération Wallonie-Bruxelles a toujours affirmé son **attachement à la liberté académique, à la solidarité internationale et au respect du droit international**. Dans ce contexte, nous agissons dans le champ de nos compétences et en coordination avec nos partenaires. **Je tiens à saluer l'engagement constant de nos universités**, et en particulier de celui de l'ULB, qui se mobilisent pour accueillir des chercheurs menacés. Plusieurs d'entre eux bénéficient de bourses, voire de permis uniques, mais restent bloqués sur place. **Le cas de M. Alsabli, sélectionné en mai 2024 par le Fonds de solidarité Khaled al-Asaad pour un poste de doctorat à l'ULB, est emblématique**. Malgré les démarches répétées de l'ULB auprès des autorités compétentes, l'évacuation a été refusée au motif qu'il ne répondait pas aux critères arrêtés par le gouvernement fédéral précédent.

En effet, ces critères limitent l'évacuation aux Belges et aux réfugiés reconnus, ainsi qu'à leur famille nucléaire. **Plus de 500 personnes ont pu bénéficier de cette mesure**. Nous avons relayé la demande de l'ULB, mais les décisions en matière de visa et d'évacuation ne relèvent pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous poursuivons néanmoins les échanges avec le ministre des Affaires étrangères et nous restons aux côtés des établissements qui accompagnent ces chercheurs et ces étudiants.

Parallèlement, comme évoqué lors de la dernière commission, nous avons confirmé notre volonté de plus appuyer le programme SAR. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a d'ailleurs introduit une demande de subventions dans ce cadre. Les solutions de financement sont actuellement étudiées de manière créative en utilisant les budgets alloués à l'enseignement supérieur et aux relations internationales.

Notre objectif est de financer trois à quatre bourses postdoctorales pour une durée de deux ans. Le budget précis est encore en discussion, mais le signal politique est clair: nous souhaitons renforcer cet accueil. Une réflexion plus large est en cours sur la cohérence de nos bourses internationales. Cette action découle de la note de politique internationale qui sera présentée demain. L'objectif est double: simplifier les dispositifs et améliorer leur lisibilité pour le public. [...]

Nous avons demandé au Conseil des recteurs et des rectrices de dresser un cadastre des partenariats scientifiques existants avec les Israéliens. Certains établissements mènent déjà une analyse éthique de leurs engagements académiques et scientifiques.

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles continuera à soutenir les initiatives académiques, culturelles et citoyennes qui contribuent à la solidarité internationale et à un meilleur vivre ensemble. Pour ma part, je rencontrerai le ministre palestinien de la Culture à Barcelone à la fin du mois, lors de Mondiacult, la conférence des ministres de la Culture de l'UNESCO. Je souhaite évoquer avec lui des pistes concrètes de coopération.

La Fédération Wallonie-Bruxelles agit donc avec constance, dans le cadre de ses compétences, en soutenant la liberté académique, en renforçant l'accueil des chercheurs en danger, en rationalisant les bourses et en appelant à une cohérence européenne dans les

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



coopérations internationales. Nos marges de manœuvre sont très limitées dans les volets qui relèvent du gouvernement fédéral et de l'Union européenne, mais nous continuerons à défendre une approche responsable et fidèle aux valeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Soyez certains que le gouvernement et moi-même sommes conscients des enjeux et que nous y travaillons d'arrache-pied. »

3. Question de la députée Valérie Dejardin (PS) :

« Mobilité des étudiants et chercheurs vers les États-Unis »

La ministre-présidente peut-elle **faire le point sur la situation des étudiantes et étudiants, chercheurs et chercheuses dans le cadre de séjours ou de collaborations avec des établissements aux États-Unis ?** Y aura-t-il des échanges durant l'année académique 2025-2026 ? Comment les établissements de la FWB réagissent-ils aux mesures prises par l'administration Trump ?

Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« La mobilité de nos étudiants et de nos chercheurs vers les États-Unis est une richesse pour nos établissements et pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, elle est confrontée à un contexte particulier, qui suscite à juste titre de nombreuses inquiétudes.

Depuis plusieurs mois, mes services sont en contact régulier avec l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), le cabinet de la ministre flamande de l'Enseignement supérieur, le ministère des Affaires étrangères et l'ambassade des États-Unis à Bruxelles. Ces échanges, qui ont débuté au printemps dernier, permettent de suivre de près l'évolution des décisions américaines, ainsi que leur impact sur la mobilité étudiante.

J'ai demandé à ce qu'on fasse le point sur l'obtention des visas pour les étudiants et chercheurs belges souhaitant se rendre aux États-Unis, mais je n'ai pas obtenu de réponse de l'ambassade américaine. D'après les services consulaires, les interviews se déroulent comme prévu et les candidats peuvent toujours postuler pour obtenir un visa. **Pour certains étudiants, l'incertitude a laissé place à l'hésitation, tandis que, pour d'autres, les États-Unis demeurent une destination attractive. Nous n'avons donc pas de chiffres précis pour la nouvelle année académique.** La situation devra être réexaminée en détail, notamment lors de la prochaine réunion de la commission des relations internationales de l'ARES.

Un nouvel élément a été transmis par les autorités américaines en juin dernier: toute personne candidate à un séjour d'études doit désormais accepter que ses comptes sur les réseaux sociaux soient vérifiés dans le cadre de la procédure de demande de visa. Cette disposition est particulièrement choquante. J'appelle donc à la vigilance, sans pour autant être alarmiste, pour les étudiants et chercheurs qui envisagent une mobilité aux États-Unis: ils doivent être conscients de cette réalité et agir avec prudence. La décision finale leur appartient, mais notre responsabilité est de les informer au mieux.

Nous restons attentifs aux actualités relatives à ce pays, afin de disposer d'informations fiables et régulièrement mises à jour, afin d'accompagner au mieux nos établissements, nos étudiants et nos chercheurs dans leurs démarches. »



4. Questions jointes des députées Valérie Dejardin (PS) et Manon Vidal (PTB), et du député Hajib El Hajjaji (Ecolo) :

[« Lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles »](#)

[« Suivi du plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur les campus »](#)

[« Violences sexistes et sexuelles: plan pour la rentrée »](#)

À la fin de la précédente année parlementaire, la ministre-présidente devait présenter un **avant-projet de décret « visant à garantir la prévention et la protection des étudiantes et des étudiants contre toutes les formes de harcèlement, de violences sexistes et sexuelles et de discriminations dans les établissements d'enseignement supérieur de plein exercice »**. Le dispositif présenté s'ajouterait au million d'euros débloqué préalablement par le gouvernement – mais prélevé sur le budget des universités, contre l'avis du CRef – et destiné à financer les cellules de contact au sein des établissements. Or, ce point a été retiré de l'ordre du jour de la dernière séance du gouvernement.

Quand ce texte sera-t-il présenté ? L'avant-projet répond-il aux problématiques notamment soulevées dans le rapport de l'étude BEHAVES (Bien-être, harcèlement et violences dans l'enseignement supérieur) ? Qu'en sera-t-il des procédures de sanction ? Quelles seront les missions précises du personnel travaillant dans ces cellules ? Et sous quel cadre légal ? Le budget d'un million d'euros sera-t-il également débloqué en 2026 et 2027 ? **Quand pourrait-on profiter concrètement des dispositifs annoncés et attendus ?**

Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« Je m'étais effectivement engagée à présenter au gouvernement l'avant-projet de décret sur la protection étudiante avant l'été et je l'ai fait. Une réunion intercabinet a déjà eu lieu pour examiner un avant-projet de décret. **À ce jour, les discussions sont toujours en cours** et elles sont d'ailleurs indirectement liées au conclave budgétaire, afin que ce dispositif contienne des moyens pour être mis en œuvre.

Les deux niveaux de structures, interne et externe, sont bien prévus par le décret-programme. Le niveau interne est assuré par les points de contact "harcèlement" au sein des établissements et le niveau externe par les cellules dans les pôles académiques. C'est le modèle qui a été privilégié par les membres des différents groupes de travail.

Mesdames et Monsieur les Députés, **toutes les préoccupations que vous avez évoquées ont été prises en compte lors de la rédaction de l'avant-projet de décret**, qu'il s'agisse de la formation des enseignantes et des enseignants, les lieux d'écoute, ainsi que du périmètre des actions menées par les établissements.

J'aime faire les choses dans les règles. C'est pourquoi **je ne vous en dévoilerai pas davantage sur ce texte tant qu'il n'aura pas été validé par le gouvernement. Il n'y aura cependant pas de grandes surprises**, les groupes de travail ayant effectué un travail remarquable et passé en revue l'ensemble des problématiques. Le plan d'action élaboré par l'administration à la suite de ces groupes de travail couvre tous ces aspects et l'avant-projet de décret s'en inspire fortement. [...]

Concernant l'utilisation du million d'euros, **un financement de 120.000€ est affecté à chaque pôle académique afin qu'il mette sur pied une cellule d'écoute**. Mes collaborateurs ont par ailleurs organisé une rencontre avec les directions des pôles en juillet dernier, ce qui a

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



permis à ces dernières de poser les questions pratiques. Mes collaborateurs ont rappelé l'importance d'engager du personnel formé à l'écoute de la parole.

Des points de contact "harcèlement" qui existaient déjà ont également été financés dans chaque établissement grâce à ce million d'euros: pour rappel, 0,3 équivalent temps plein (ETP) pour les établissements de moins de 5.000 étudiants et 0,5 ETP pour les établissements de plus de 5.000 étudiants. Je reconnais qu'actuellement, aucune obligation n'est définie concernant le profil de ces personnes. Je fais néanmoins confiance aux autorités pour recruter du personnel adéquat. Par ailleurs, la question de la formation du personnel des points de contact "harcèlement" fera partie des mesures de l'avant-projet de décret.

À propos de l'avis du CRef, je suis consciente que les universités ont l'impression de fournir l'effort, mais le financement de l'enseignement supérieur est un tout, complexe à analyser sur la durée. [...]

Je ne manquerai pas de revenir vers vous dans les plus brefs délais, dès l'approbation de ce texte en première lecture par le gouvernement. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020dd03c>



www.observatoire.frs-fnrs.be



<https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/>